



I. Les Responsables d'équipe

Le responsable d'équipe doit être licencié F.F.H.G (dirigeant ou dirigeant pratiquant) et adhérent HCCA.

Il est nommé par le comité directeur en fonction des candidatures reçues.

Être responsable d'équipe, c'est entre autres :

- ⇒ Assurer le suivi administratif de l'ensemble de la catégorie.
- ⇒ Faire le lien entre les parents/ joueurs/ Entraîneurs.
- ⇒ Être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- ⇒ Veiller à ce que les joueurs soient à l'heure sur la glace. (*tout manquement sera sanctionné*)
- ⇒ Traiter tous les enfants et les parents de manière égalitaire et montrer l'exemple de fair-play.
- ⇒ Mettre en avant l'intérêt général de l'équipe et du club tout en respectant les décisions sportives du club.
- ⇒ Avoir une attitude sociale juste et un comportement responsable envers l'environnement (propreté du vestiaire, etc.)
- ⇒ Participer à la réunion bimensuelle des responsables d'équipe.
- ⇒ Suivre l'équipe lors de ses matchs à domicile comme à l'extérieur.
- ⇒ Assurer, au maximum une présence adulte durant les entraînements ; (surveillance vie collective dans les vestiaires.....).
- ⇒ Participer à la vie collective du club (organisation des tournois...).

Cette fonction est essentielle pour la vie du club et nécessaire pour assurer le fonctionnement des nombreuses équipes du HCCA.

Elle implique de la part des responsables d'équipe, une adhésion à la politique sportive du club, un esprit sportif, collectif et constructif à l'égard du HCCA et de ses membres, dans le but de la faire évoluer et non de la dénigrer.



II. Les Parents

Votre enfant est inscrit au Club de Hockey sur Glace du HCCA et donc joueur au sein d'une des équipes.

A ce titre, vous êtes un partenaire important de la vie du Club et nous souhaitons que cela se concrétise par votre adhésion à la charte des parents.

En tant que parent, je m'engage à :

- + Permettre à mon enfant de participer aux entraînements et aux matchs de sa catégorie dans les meilleures conditions :
 - En respectant les horaires ;
 - En possédant un matériel complet et en bon état ;
 - En informant les entraîneurs ou responsables d'équipe en cas d'absence.

- + Accéder aux vestiaires seulement aux conditions suivantes :
 - Autorisé pour les catégories-École de Hockey et Moustiques avant et après les entraînements et les matchs en dehors des périodes de coaching d'avant et d'après matchs ;
 - Non autorisé à partir de nosis que ce soit pour les matchs et les entraînements (except on forte du serrage des patins pour les plus en difficultés).

- + À ne pas m'immiscer dans le domaine sportif, domaine exclusivement réservé à l'entraîneur.

- + Privilégier l'esprit sportif :
 - Respect des adversaires et des coéquipiers ;
 - Respect des décisions arbitrales.

- + Respecter les décisions des entraîneurs du club.

- + Faire comprendre et respecter à mon enfant la politique du club.

- + Proscrire toute violence verbale ou physique.



III. Les Joueurs

Moi, licencié (e) du Club du HCCA, je m'engage à respecter cette charte de comportement pour le confort et le bien de tous.

- Toujours être à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- Toujours donner mon maximum aux entraînements et aux matchs.
- Toujours vouloir apprendre pour m'améliorer.
- Toujours être combatif, ne jamais capituler.
- Toujours m'encourager et encourager ;
- Savoir se faire respecter en respectant les autres.
- Savoir venir jouer un match pour servir mon équipe et non pour chercher des éloges.
- Toujours prévenir les entraîneurs ou les responsables d'équipe de mes absences ou de mes retards.
- J'accepte les conséquences de mes actes en cas d'absences et/ou retards :
 - retards aux entraînements qui peuvent entraîner un renvoi au vestiaire sans prendre part à l'entraînement.
 - absence aux entraînements qui peut entraîner une non convocation au match.
 - retards au match qui peut entraîner une mise sur le banc durant la rencontre à l'appréciation de l'entraîneur ;
 - absence au match qui entraîne la convocation devant la commission de discipline.
- En tant que mineur, je m'engage à ne pas posséder de produits illicites dans le cadre du hockey :
 - Alcool, tabac, drogue, produit dopant.
- J'accepterais toutes sanctions en cas de non respect de ces règles.

Je suis conscient de faire partie d'une équipe et de représenter le HCCA et à travers lui la ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté, le département et la région Auvergne.

À ce titre, je dois donc avoir à tout instant, que ce soit sur la glace ou en dehors un comportement exemplaire.

A cet égard, tout comportement anti-sportif à l'égard des adversaires, des partenaires, des arbitres et des cadres techniques ou dirigeants, et à fortiori tout mouvement d'humeur à l'égard des cadres du HCCA sera sanctionné par le technicien responsable de l'équipe, si besoin par la commission de discipline du HCCA. Cette sanction sera portée à la connaissance des équipiers du fautif.

- ❖ Tout licencié au HCCA autorise le club pour son transport en car, minibus ou voitures particulières. Il ne peut effectuer des stages ou des matchs dans un autre club sans l'autorisation du club.
- ❖ Chaque joueur s'engage à respecter le matériel et les infrastructures à sa disposition dans son club comme en déplacement.
- ❖ *Enfin et surtout, par delà la tenue, le respect et tout simplement l'attitude que l'on attend de tout sportif, tous les joueurs du HCCA doivent générer et diffuser la bonne humeur, l'enthousiasme et le plaisir de jouer au hockey au sein de ce club.*

HCCA



IV. Les entraîneurs

- ✚ Les entraîneurs s'engagent à faire respecter l'éthique sportive et à faire appliquer la politique sportive générale définie par le club.
- ✚ Le cadre technique est le principal maillon de la chaîne d'autorité du HCCA et de responsabilité qui symbolise la politique de formation au sein du HCCA ;
- ✚ Le cadre technique est en charge de ses joueurs : il est leur référence et leur image ;
- ✚ Le cadre technique du HCCA se doit donc à chaque instant d'adopter une attitude exceptionnelle de raison, de courtoisie devant les événements souvent passionnels du sport et en particulier du Hockey sur Glace.
- ✚ La première responsabilité du cadre technique consiste en sa mission d'exemple : la tenue, la présentation, le discours et le respect des horaires constituent une base incontournable ;
- ✚ L'éducateur doit être présent bien avant tout le monde à l'heure des rendez-vous en particulier lors des séances d'entraînement (préparation matériel, séance ...).
- ✚ L'éducateur se doit d'établir le dialogue avec les jeunes joueurs, parfois avec les parents, sans jamais laisser confondre les rôles et les responsabilités, surtout dans les petites catégories.

Les entraîneurs sont les seuls juges de l'intégration du joueur dans l'équipe pour les week-ends.

Un match devenant l'aboutissement d'un travail effectué à l'entraînement.

Les équipes pourront être remaniées chaque fin de semaine en fonction de l'investissement et du comportement des joueurs durant les entraînements.

Sur classement

Les entraîneurs sont les seuls juges de la formation des équipes et du sur classement des joueurs.

Les joueurs ayant le niveau et les capacités (physiques, techniques et mentales) sur proposition des Entraîneurs et après avis parental et médical pourront être amenés à être surclassés. (Soit en match, soit seulement pour des entraînements).

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents en confiant leurs enfants aux premiers prennent l'engagement de ne pas s'immiscer dans le domaine sportif.